

## Compte-rendu

### Téléconférence entre les représentants du personnel CT et CHSCT, les acteurs de la prévention en matière de santé et de sécurité au travail et les représentants de l'administration de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette

**Vendredi 24 avril 2020 à 10h45**

#### Liste des membres présents :

**Caroline Lecourtois** : directrice de l'ENSA Paris La Villette

**Vincentella de Comarmond** : directrice adjointe

**Christian Brossard** : secrétaire général

**Amandine Kowalski** : responsable du service des ressources humaines

**Vincent Tiffoche** : inspecteur santé et sécurité au travail

**Philippe Bourdier** : assistant de prévention

**Eric Locicero** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Marc Fayolle de Mans** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Laurent Coutaudier** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Jacques Bergna** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Juan-Luis Morales** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Aurélie Fabijanec** : représentante du personnel SUD Culture Solidaires

#### Liste des membres absents :

**Virginia Laguia** : représentante du personnel SUD Culture Solidaires

**Guglielmo Mazzocchi** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Carlo Aslan** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Gérald Gribé** : représentant du personnel SUD Culture Solidaires

**Dr Béatrice Grimaldi** : médecin de prévention

## **Ordre du jour :**

Point n° 1 : Covid-19 : organisation de l'ENSAPLV et préparation du déconfinement

Point n° 2 : Organisation de la formation à l'HMONP, des « projets de fin d'études », des stages de fin de cycle de licence et des examens de fin de semestre pour l'année universitaire 2019/2020

Point n° 3 : Préparation de la rentrée universitaire 2020/2021

Point n° 4 : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2020/2021 : nouveau calendrier des opérations et modalités d'organisation générale des comités de sélection

Point n° 5 : Préparation et organisation d'élections partielles du Conseil pédagogique et scientifique

Point n° 6 : Desserrement

Point n° 7 : Questions diverses

Début de la réunion : 11h

La réunion se déroule en téléconférence via l'outil Skype entreprise.

Le quorum est atteint.

Il est rappelé que cette téléconférence s'inscrit dans la perspective d'assurer une continuité du dialogue social entre les représentants du personnel de l'ENSA Paris-La Villette, les acteurs de prévention et les membres de l'administration durant la période de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

**Caroline Lecourtois** ouvre la séance.

### **1. Covid-19 : organisation de l'ENSAPLV et préparation du déconfinement**

**Caroline Lecourtois** explique qu'il est désormais certain que les étudiants ne pourront pas reprendre les cours en présentiel avant la rentrée universitaire 2020/2021.

Par ailleurs, elle ajoute qu'il y a une réflexion en cours avec le conseil pédagogique et scientifique restreint pour fixer les modalités d'organisation des comités de sélection (CDS) dans le cadre du recrutement des enseignants-chercheurs. Le ministère vient de transmettre aux ENSA un nouveau calendrier, ainsi que les nouvelles modalités de recrutement compte tenu de la pandémie de Covid-19.

Les fiches de poste seront publiées à compter de la semaine du 4 mai (pendant 3 semaines) et les candidats à la mutation, au détachement et au concours devront postuler sur la plateforme démarches-simplifiées au plus tard le 26 mai.

Il est envisagé à ce stade de programmer les CDS en présentiel en juin.

La phase d'admissibilité (étude des dossiers) devrait avoir lieu la semaine du 8 juin et les auditions entre le 15 et le 26 juin avec une première semaine réservée aux mutations et détachements (du 15 au 19 juin) puis une deuxième semaine réservée aux candidats qualifiés (« concours ») pour les postes non pourvus à l'issue des auditions des mutations et détachements (du 22 au 26 juin).

Des réunions pourront peut-être avoir lieu dès le 8 juin en présentiel pour la phase d'admissibilité. Les membres du CPS restreint estiment en effet qu'il est important de maintenir autant que possible les auditions en présentiel en veillant à respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation physique. Il sera donc nécessaire de prévoir la mise à disposition de masques et de gel hydro-alcoolique pour les candidats qui passeront les auditions sur site et pour les membres des CDS.

**Vincent Tiffoche** précise que les masques fournis par l'employeur devront impérativement respecter les normes AFNOR. Il s'agit de masques grand public (catégorie 1), c'est-à-dire des masques en tissu, lavables et réutilisables, destinés aux personnels affectés à des postes et missions comportant un contact régulier avec le public.

Les agents peuvent bien entendu utiliser un masque « fait maison » pour les déplacements domicile-travail mais pas dans l'établissement.

**Caroline Lecourtois** interroge Vincent Tiffoche sur les obligations de l'employeur concernant les masques. Est-ce que l'école doit acheter des masques ?

**Vincent Tiffoche** répond qu'un groupe de travail CHSCTM a été créé au ministère pour plancher sur le sujet. Le ministère va acheter des masques auprès de l'UGAP. Toutefois, il recommande fortement aux ENSA de commander eux-mêmes des masques.

**Caroline Lecourtois** l'interroge ensuite sur les modalités d'accueil du public en septembre.

**Vincent Tiffoche** répond qu'il y a une reprise administrative à prévoir avec un plan de reprise d'activité.

**Caroline Lecourtois** annonce qu'elle souhaite maintenir le plus possible les agents administratifs en télétravail après le 11 mai. Son inquiétude vient surtout des transports en commun. Elle ajoute qu'elle a par ailleurs demandé au secrétaire général et au responsable de la logistique et des bâtiments de s'occuper dès à présent de l'achat de masques en prévision d'un retour progressif des agents administratifs et de l'organisation des CDS en juin.

**Vincent Tiffoche** rappelle qu'il est important de vérifier au préalable que les masques commandés sont bien aux normes AFNOR. A ce propos, le ministère du travail a publié sur son site une liste des caractéristiques que les masques doivent remplir pour être efficaces.

**Eric Locicero** souhaite revenir sur la décision de plusieurs représentants du personnel du CT de ne pas siéger à la précédente réunion du 25 mars et clarifier cette position. Il explique qu'ils ont considéré que les moyens de protection des agents sur site n'étaient pas suffisants. L'atelier maquette a certes mis à la disposition des agents maintenus sur site les quelques masques FFP2 stockés à l'atelier mais il répète que cela n'est pas suffisant.

**Vincent Tiffoche** explique que les masques FFP2 sont les masques les plus protecteurs contre le Covid-19. Il n'y a pas mieux.

**Eric Locicero** répond que les représentants du personnel absents volontairement à cette réunion n'ont pas souhaité y participer car il s'agit là de « bricolage ». Ces protections ne sont pas adaptées et il appelle l'ensemble des représentants du personnel de SUD Culture Solidaires à être très vigilants afin de veiller à préserver la santé des agents sur site.

**Jacques Bergna** n'est pas d'accord avec Eric Locicero. Il a voulu aider. L'atelier maquette avait quelques masques FFP2 en stock, il a donc naturellement proposé à la direction de les mettre à disposition des agents de surveillance.

**Caroline Lecourtois** rappelle que peu d'agents sont maintenus sur site depuis le 16 mars dernier. Elle a immédiatement pris les mesures adéquates en plaçant la quasi-totalité des agents en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence pour ceux dont les missions ne peuvent pas être effectuées à distance. Il reste uniquement les agents de surveillance sur site et le gardien de l'école. Le risque de contamination est donc très limité.

**Eric Locicero** répond qu'il y a tout de même un danger car il y a un risque d'intrusion dans l'école. Une personne peut s'y introduire, même si l'école est fermée, et être porteuse du Covid-19.

**Caroline Lecourtois** n'est pas d'accord avec Eric Locicero. Elle rappelle qu'un travail est mené depuis longtemps sur la sûreté de jour et de nuit au sein de l'établissement. Jacques Bergna a eu la gentillesse de proposer les masques FFP2 stockés à l'atelier maquette, elle a donc accepté car il est très compliqué de trouver des masques pour les agents sur site.

Par ailleurs, elle explique que les agents qui bénéficient d'un justificatif de déplacement professionnel ont reçu la consigne de venir seulement si nécessité absolue à l'école (ex : paie) et de privilégier, dans la mesure du possible, les déplacements à pieds ou en voiture afin d'éviter les transports en commun.

**Eric Locicero** répond que les agents ne doivent pas se substituer à l'employeur. Il n'est pas normal que l'atelier maquette mette à disposition des agents des masques à la place de l'employeur. Il prend là une responsabilité qui n'est pas la sienne. Par ailleurs, il ajoute que les masques devraient en principe être prévus par le ministère de la Culture.

**Caroline Lecourtois** rappelle qu'elle a, dès l'annonce de la présence du COVID 19 sur le territoire français, tenté d'obtenir des masques en pharmacie. Tous les masques ont été, comme chacun sait, réquisitionnés pour le personnel soignant. Elle répond, par ailleurs, que depuis, le ministère a passé un marché avec l'UGAP. L'école peut s'y rattacher ou non. Jacques Bergna a proposé les quelques masques entreposés à l'atelier maquette. Enfin, au moment où Jacques Bergna a proposé les masques, ils n'étaient pas obligatoires.

**Vincentella de Comarmond** ajoute qu'il est quasiment impossible de trouver des masques en ce moment. C'était une très bonne idée de les proposer à ce moment-là.

**Philippe Bourdier** explique que le plus dur ne sera pas de commander les masques et le gel hydro-alcoolique mais de mettre en place des procédures pour réapprovisionner régulièrement les stocks. Quid par ailleurs des gants ? Ils ne sont pas recommandés et il ne pense pas que ces derniers soient nécessaires.

**Caroline Lecourtois** souhaite surtout que l'école se dote de savon et de sèche-mains ou essuie-mains dans tous les sanitaires pour la rentrée de septembre.

**Philippe Bourdier** répond qu'il a commencé à faire un inventaire avec l'aide d'Hélène. Il y en a dans tous les sanitaires mais tous ne fonctionnent pas.

**Caroline Lecourtois** ajoute qu'il faut mettre du papier s'il n'y a pas d'essuie-mains.

**Philippe Bourdier** répond qu'il y a beaucoup d'usagers à l'école donc remplir les distributeurs de papiers va prendre beaucoup de temps. C'est un élément à prendre en compte.

**Vincent Tiffoche** ajoute qu'effectivement cela va prendre du temps. Il y a une réorganisation à mettre en place avec l'entreprise de nettoyage. Un agent doit impérativement s'occuper uniquement de cela.

**Christian Brossard** ajoute qu'il faudra également vider régulièrement les poubelles.

**Caroline Lecourtois** demande de prévoir ces installations pour septembre.

**Philippe Bourdier** ajoute qu'il faut tenir compte de la forte fréquentation des sanitaires étudiants. Il préconise de comparer l'utilisation d'essuie-mains papier et électriques.

**Vincent Tiffoche** répond que les essuie-mains électriques ne sont pas forcément plus adaptés. Mieux vaut du papier ou des rouleaux. Il s'agit de la solution la moins coûteuse.

**Caroline Lecourtois** demande à Philippe Bourdier de regarder cela. Par ailleurs, elle demande la mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de masques et éventuellement de gants pour les agents dès juin.

## **2. Organisation de la formation à l'HMONP, des jurys des « projets de fin d'études », des stages de fin de cycle de licence et des examens de fin de semestre pour l'année universitaire 2019/2020**

**Caroline Lecourtois** présente aux représentants du personnel les propositions relatives à l'organisation de la formation l'HMONP, des jurys de « projets de fin d'études », des stages et des examens de fin de semestre. Ces propositions seront examinées et votées en conseil d'administration le 29 avril prochain. Il s'agit de propositions élaborées conjointement par la commission HMONP, la commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) et le conseil pédagogique et scientifique (CPS).

### **a. Formation à l'HMONP**

**Caroline Lecourtois** explique que les personnes sont en situation professionnelle. Il est proposé une reconnaissance de l'activité professionnelle pour ne pas les pénaliser compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, il est proposé de reporter la session théorique de juin en septembre 2020. En effet, on espère pouvoir faire cours à une promotion de 300 personnes en septembre.

Enfin, il est également proposé de reporter les jurys HMONP en février 2021.

**Eric Locicero** demande confirmation que la deuxième session de la HMONP sera reportée fin septembre et la soutenance en février 2021.

**Caroline Lecourtois** répond par l'affirmative et ajoute que la commission HMONP s'est réunie et a proposé ce calendrier.

Les enseignants ont reçu un courriel de la part de Minna Nordström les informant de ces changements.

**Eric Locicero** ajoute avoir reçu des courriels d'ADE. Il ne savait pas quoi leur répondre. Par ailleurs, cette réorganisation va augmenter le nombre d'heures des enseignants concernés.

**Caroline Lecourtois** répond que les heures sont uniquement décalées.

**Eric Locicero** ajoute qu'il sera compliqué d'accueillir 300 personnes en amphithéâtre même au mois de septembre. Il propose de mettre en place un système de retransmission par visioconférence dans plusieurs salles de l'école.

**Caroline Lecourtois** répond qu'elle y a déjà pensé et que c'est probablement la solution qui sera retenue.

**Philippe Bourdier** trouve que les propositions sont ambiguës. Il ne faut pas écarter la possibilité de faire la session théorique en téléconférence.

**Caroline Lecourtois** répond que ces propositions ont été faites avant la fermeture d'avril (vacances de pâques) afin de les transmettre au CA dans les temps. A l'époque, on ne savait pas encore où on allait. C'est pourquoi il y a plusieurs propositions. Minna Nordström pense, pour le moment, qu'il est ingérable d'organiser la session théorique à distance.

#### **b. Jurys des « Projets de fin d'études »**

**Caroline Lecourtois** explique qu'il y avait deux stratégies en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Ces stratégies ont été établies avant les vacances de pâques et on sait désormais que l'école ne rouvrira pas au public avant septembre.

Les deux propositions sont les suivantes :

Si les conditions sanitaires le permettent, les jurys de PFE sont maintenus en présentiel en juillet. Si non, les rendus des PFE seront réalisés en juillet et les jurys de PFE auront lieu en septembre.

Il est indispensable de distinguer les jurys de fin de semestre 10 de projet des jurys de PFE

Pour les jurys de fin de semestre 10 de projet :

- Les rendus et les jurys auront lieu en juillet à distance

Pour les jurys de PFE :

- Si les conditions sanitaires le permettent, les jurys auront lieu fin juillet en présentiel
- Si les conditions sanitaires ne permettent pas ces rencontres en juillet, les étudiants rendront leurs documents de PFE en juillet et les jurys se tiendront, en septembre dans les conditions habituelles, c'est-à-dire en présentiel.

Elle précise qu'il y aura 18 jurys de soutenance et 5 jurys de délibération en tout. Cela représente environ 100 personnes et, à ce jour, 400 étudiants sont inscrits en PFE.

Une discussion a eu lieu le 23 avril à propos de la soutenance des PFE. On partirait sur une semaine de soutenance des PFE avec des jurys davantage étalés dans le temps.

**Eric Locicero** remarque que si les PFE commencent le 20, on arrive alors à la même période que la deuxième session des HMONP. Il alerte l'administration sur ce point.

**Caroline Lecourtois** répond qu'il faut en effet être vigilant sur le calendrier.

**Eric Locicero** ajoute qu'il est facile de décaler la soutenance. C'est par contre plus compliqué pour la HMONP. Il va falloir veiller à ce que les enseignants puissent faire les deux.

**Caroline Lecourtois** ajoute que ce qui change c'est le rendu en juillet. La soutenance sera en septembre.

### c. Validation des stages de cycle licence

**Caroline Lecourtois** explique qu'il n'y avait pas de consignes du ministère au moment de la rédaction de cette fiche. Une note a été récemment adressée aux ENSA. On souhaite donner la possibilité aux étudiants de faire leur stage en décaler. Ils pourront toutefois s'inscrire en master et valider leur stage en janvier 2021.

**Vincent Tiffoche** n'a pas eu copie de cette note ministérielle. Il souhaiterait l'obtenir.

**Caroline Lecourtois** lui transmettra le document.

Par ailleurs, cette proposition pose la question des étudiants qui ont demandé une mobilité à l'étranger à la rentrée prochaine et qui doivent valider leur stage avant leur départ. A ce jour, diverses structures à l'étranger annoncent qu'elles reportent les mobilités au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année prochaine.

**Vincent Tiffoche** indique que les ENSA sont toujours dans l'attente de consignes précises du MC sur la question de la mobilité étudiante. Les mobilités hors France seront compliquées.

**Vincentella de Comarmond** précise que le service des relations internationales s'organise. Il travaille en temps masqué pour être prêt. La deuxième campagne de mobilité sortante est en cours. Les inscriptions ont été transmises aux universités partenaires. Certaines repoussent les inscriptions au 2<sup>ème</sup> semestre. D'autres vont prendre en priorité les étudiants qui devaient partir au 2<sup>ème</sup> semestre cette année. Ils partiront donc normalement en septembre 2020. Enfin, certaines universités ont carrément stoppé les inscriptions en mobilité entrante.

**Eric Locicero** souhaite connaître les directives à suivre pour signer la validation des stages. Il n'arrive pas à signer les documents en PDF. Il demande si un courriel à l'administration vaut signature.

**Caroline Lecourtois** répond par l'affirmative. Exceptionnellement, on l'acceptera.

### 3. Préparation de la rentrée universitaire 2020/2021

**Caroline Lecourtois** explique que le service de la scolarité et de la vie étudiante et les instances travaillent pour planifier la rentrée universitaire 2020/2021 dans des conditions normales. Les mesures pourront être amenées à évoluer en fonction des modalités de déconfinement annoncées par le gouvernement.

Les instances sont en train de réaliser un bilan après la mise en place du nouveau programme pédagogique. Il permettra notamment d'affecter les enseignants contractuels sur les enseignements 2020/2021.

Le mois de septembre sera plus compliqué cette année car il va falloir prévoir les modalités d'organisation des jurys et des soutenances. D'habitude ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, on n'aura pas de surfaces complémentaires en septembre (cf. point n°6 sur le desserrement).

Enfin, nous devons également organiser la bourse aux emplois pour les enseignants T3 après la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs et celle des associés.

#### **4. Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2020/2021 : nouveau calendrier des opérations et mobilités d'organisation générale des comités de sélection**

**Amandine Kowalski** explique que, compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, un nouveau calendrier a été élaboré par les services du ministère pour la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs. Les 9 profils de poste feront l'objet d'une nouvelle publication à compter de la semaine du 4 mai jusqu'à la semaine du 25 mai.

Les candidats à la mutation, au détachement et au concours (c'est-à-dire les candidats qualifiés) devront candidater sur une seule et unique période : du 4 au 26 mai.

La plateforme en ligne « démarches-simplifiées » sera adaptée afin de différencier ces trois voies de recrutement et permettre un traitement des dossiers optimal par le service RH puis par les comités de sélection. Elle rappelle que les mutations et détachements seront examinés avant les candidatures « concours ». Les auditions devraient avoir lieu les deux dernières semaines de juin pour tenir le calendrier fixé par le ministère, avec les auditions « mutations et détachements » du 15 au 19 juin et ensuite, pour les postes non pourvus, les auditions « concours » du 22 au 26 juin.

La campagne des associés devrait quant à elle se tenir en juillet.

**Eric Locicero** alerte sur deux points essentiels. Tout d'abord, il rappelle la nécessité de porter une attention particulière aux enseignants T3 qualifiés de l'école. Ensuite, il regrette que les membres du CPS restreint fonctionnent « dans leur bulle ». Il est en effet important d'actualiser les enseignements et donc les profils de poste à mettre au concours des enseignants-chercheurs en fonction des directives ministérielles et des enseignants qualifiés. Il pense que la direction devrait davantage rappeler aux membres du CPS restreint ces éléments et ainsi éviter de perpétuer, comme chaque année, de mauvaises habitudes.

**Caroline Lecourtois** indique que le CPS restreint est composé de membres élus et donc que ces membres ne travaillent pas « dans leur bulle ». Par ailleurs, les profils de poste sont rédigés en lien avec les coordinateurs de champ. Les profils sont aussi élaborés en lien avec le programme pédagogique de l'établissement. Elle transmet toutes les directives ministérielles au CPS restreint. Le CPS restreint valide les profils de poste qui seront ouverts à la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs. Elle précise également que le CNECEA n'a pas encore publié la liste des qualifiés 2020 (elle devrait être publiée seulement le 5 mai). Elle précise que les CPS des établissements ont demandé à ce qu'une attention particulière soit portée au calendrier du concours au regard de celui de la publication de la liste des qualifiés de cette année. Par ailleurs, elle rappelle qu'il s'agit d'un concours. Par conséquent, il y a forcément une concurrence entre les candidats qualifiés.

**Eric Locicero** ajoute qu'il ne faut pas oublier que la réforme a été présentée initialement comme un dispositif permettant de titulariser les enseignants au statut précaire, c'est-à-dire les enseignants T3. Cependant, on n'a vu peu de contractuels T3 qualifiés. A la fin, aucune stratégie de l'école n'a été mise en place pour ce personnel. Il y a donc un écart important entre ce qui a été présenté et les résultats.

**Caroline Lecourtois** explique que ce n'est pas un concours réservé type « Sauvadet ». Les directeurs des ENSA ont fait remonter ce dysfonctionnement. Le décret n'est en effet pas favorable à la titularisation des enseignants contractuels T3. Pourtant, il est erroné de prétendre que l'établissement n'a pas de stratégie quant aux enseignants contractuels puisqu'il tente, chaque année, de proposer des postes en transfert T3-T2 pour permettre aux contractuels de candidater sur des profils adaptés. Elle rappelle qu'une formation, destinée aux enseignants contractuels, avait été réalisée au sein de l'établissement, l'an passé, mais que les événements de cette année n'ont malheureusement pas permis de renouveler.

**Eric Locicero** ajoute que, de surcroît, il n'y a pas de différence entre les enseignants qualifiés et les enseignants non qualifiés dans l'école.

**Caroline Lecourtois** précise que le décret devrait être actualisé car on n'arrive pas à remplir l'objectif des 50%-50%. Le concours n'est pas bénéfique aux contractuels T3. Le sujet est important et relève du comité technique ministériel. Elle explique également que l'école ouvre des postes transfert T3->T2 chaque année. Mais il est vrai que les résultats ne correspondent pas aux prévisions. Elle partage la position d'Eric Locicero mais elle ne peut, en qualité de directrice de l'établissement, faire plus que tout ce qu'elle fait déjà.

##### **5. Préparation et organisation d'élections partielles du Conseil pédagogique et scientifique**

**Caroline Lecourtois** annonce qu'à la suite de plusieurs démissions au sein de la commission de la recherche (CR), des élections partielles du CPS seront organisées en juin.

Elle rappelle qu'un nouveau président a été élu à la tête de la CFVE et donc du CPS. Il s'agit de Philippe Dehan.

A la suite de cette élection, la présidente de la CR, vice-présidente du CPS, Alessia de Biase a donné sa démission. L'intérim est actuellement assuré par le bureau de la CR. Plusieurs membres de la CR ont également démissionné.

C'est pourquoi, la CR a demandé au conseil d'administration (CA) l'autorisation d'organiser des élections partielles du CPS. Le CA doit se prononcer sur les modalités de vote le 29 avril. Les élections devront a priori être organisées par vote électronique.

Elle rappelle qu'un calendrier doit également être établi avant de lancer la campagne. Le vote devrait avoir lieu aux alentours du 15 juin.

**Eric Locicero** demande si les contractuels T3 peuvent candidater.

**Amandine Kowalski** répond par l'affirmative.

## **6. Desserrement**

**Caroline Lecourtois** rappelle que l'école travaille sur un projet de desserrement des locaux depuis maintenant plus d'un an (décembre 2018). L'objectif est de trouver 4 000 m<sup>2</sup> de locaux complémentaires pour créer notamment des salles de cours et déménager l'atelier numérique et les laboratoires de recherche.

Le site privilégié est un bâtiment situé rue des Ardennes (19<sup>ème</sup> arrondissement). Le dossier a bien avancé, notamment avec l'aide de Christian Brossard et de Thomas Elefteriou, et est passé devant la Conférence Nationale de l'Immobilier Public (CNIP) le 23 avril.

Nous avons obtenu un avis favorable avec deux réserves :

- Obligation pour le bailleur de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique (décret tertiaire). Le bâtiment est actuellement classé en catégorie D.
- 5 mois de franchise supplémentaire à négocier avec le bailleur, soit 20 mois de franchise de loyer au total.

**Christian Brossard** ajoute qu'il s'agit d'un long travail de plusieurs mois. L'école s'est appuyée sur plusieurs prestataires :

- Un prestataire pour la recherche immobilière (SEGAT)
- Un prestataire pour la négociation du bail : un cabinet d'avocat
- Un prestataire pour le chiffrage des travaux à réaliser

Il ajoute que la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) a fait preuve de bienveillance sur ce projet. La DIE et les autres acteurs ont souligné la qualité du travail mené par l'école. Nous avons finalement obtenu un avis favorable. Tous les aspects ont été pris en compte, même l'aspect écologique du projet. Il reste toutefois deux réserves à lever pour que le projet aboutisse.

Nous sommes confiants et pensons que le bailleur va accepter de lever ces deux réserves. Une fois cette étape passée, nous pourrons finaliser le bail et ensuite présenter le projet en CA pour validation puis le transmettre au contrôleur budgétaire pour visa.

La rentrée dans les locaux est programmée pour septembre 2021.

L'école va finalement mener elle-même la maîtrise d'ouvrage en lien avec l'architecte du bailleur. Des crédits ont été alloués dans ce sens par le ministère.

**Philippe Bourdier** indique que les deux réserves sont suspensives. Nous avons donc l'obligation de les lever pour poursuivre le projet.

**Caroline Lecourtois** ajoute que l'école a reçu un important soutien du secrétariat général du MC. Beaucoup de questions ont été posées durant la réunion CNIP, parfois très pointues, pour s'assurer de la viabilité du projet. Des questions sur la relocalisation ont également été posées car il s'agit d'une première étape qui prépare la relocalisation de l'école. Monsieur Dal Pont, sous-directeur des affaires immobilières et générales du MC, a, en personne, envoyé les résultats de la CNIP au bailleur.

Sur la première réserve, elle n'a pas vraiment d'inquiétude car il s'agit de l'application du décret tertiaire.

Sur la deuxième, les 5 mois supplémentaires en plus des 15 mois de franchise déjà obtenus vont être plus compliqués à obtenir. Le bailleur doit l'accepter pour que le projet puisse continuer.

Elle ajoute que la signature du bail est prévue le 11 mai.

**Eric Locicero** est inquiet sur le timing. Une rentrée dans les locaux en septembre 2021 lui semble impossible. Il y a des travaux à mener et les démarches administratives restent à faire. Par ailleurs, le propriétaire risque de refuser les 5 mois supplémentaires de franchise.

**Caroline Lecourtois** est consciente des délais serrés mais c'est jouable. Par ailleurs, elle annonce qu'HESAM Université sera également présente pour la rentrée de septembre 2021.

**Philippe Bourdier** précise que l'école se fixe pour objectif de rentrer en septembre 2021. Il n'y a pas de lien avec le bailleur. C'est un objectif interne à l'école.

**Caroline Lecourtois** complète en précisant que l'école signifie au bailleur les délais liés au curage et à l'obtention du permis de construire.

La CNIP demande d'aller un peu plus loin dans la négociation. On va donc essayer d'obtenir 20 mois de franchise et non plus 15.

Elle espère avoir une réponse du bailleur la semaine prochaine. La signature du bail est prévue le 11 mai donc la réponse du bailleur ne devrait pas tarder.

**Eric Locicero** demande si le permis peut être déposé en mai.

**Caroline Lecourtois** répond qu'il sera plutôt déposé pour le 1<sup>er</sup> juillet mais il est impératif d'avoir signé le bail pour pouvoir le construire et le déposer.

**Christian Brossard** rappelle que l'obtention du permis de construire est indispensable. C'est une condition suspensive car si le permis de construire est refusé alors le bail est caduc de facto.

**Eric Locicero** ajoute qu'il va s'agir d'un ERP 1 ou 2 donc la commission de sécurité va vérifier cela de près.

**Caroline Lecourtois** ajoute que l'école est en train de travailler là-dessus avec l'aide du cabinet d'avocat. En prenant l'architecte du bailleur, le travail devrait être facilité. Elle précise que ce sera un ERP 3 car il pourra accueillir environ 680 personnes.

Il y aura donc 14 salles de cours, 10 bureaux, 4 salles de réunions, des salles de stockage, les laboratoires et l'atelier numérique.

## **7. Questions diverses**

### **a. Déconfinement, situation des agents et reconnaissance du travail**

**Eric Locicero** souhaite obtenir des informations sur la situation des personnels administratifs en période de crise sanitaire.

**Caroline Lecourtois** répond que le personnel administratif est très majoritairement en télétravail. Quelques agents sont en autorisation spéciale d'absence (ASA) car ils ne peuvent pas travailler à distance. Seuls les agents de surveillance et le gardien continuent à exercer leur activité professionnelle sur site.

Elle précise par ailleurs que les agents administratifs seront maintenus le plus possible en télétravail après le 11 mai. Les vacances d'août ne sont pas remises en question. L'établissement sera donc fermé au mois d'août pour une reprise normale, si tout se passe bien, en septembre.

**Juan-Luis Morales** tient à préciser que les enseignants rencontrent beaucoup de difficultés pour assurer une continuité des enseignements à distance depuis le début du confinement. Il prend note que les enseignants ne reviendront pas à l'école avant septembre mais alerte la direction sur le manque de moyens pour télétravailler. Il explique que les enseignants se retrouvent à effectuer des heures supplémentaires pour maintenir les enseignements pendant le confinement, notamment à cause du manque de moyens informatiques. Il est impératif de rectifier cela au plus vite. Par ailleurs, il demande à la direction de dé plafonner les 224h d'enseignements dans l'école pour les enseignants contractuels T3.

Certains enseignants vivent mal cette période car assurer les cours à distance peut générer du stress et de la souffrance au travail. Il trouverait juste d'accorder une prime aux enseignants. Actuellement, les enseignants s'organisent comme ils le peuvent et beaucoup se retrouvent à effectuer des heures supplémentaires non payées par l'établissement.

**Caroline Lecourtois** répond que le nombre d'heures maximum d'enseignement pour les contractuels T3 ne changera pas. On reste sur le plafond de 224h (plafond réglementaire). Elle rappelle qu'il a été demandé aux enseignants de ne pas surcharger les étudiants et de veiller à

respecter les heures qui leur ont été données. Les instances, les coordinateurs et le service de la scolarité travaillent beaucoup pour aider les étudiants car ces derniers sont également en grande difficulté. Elle reconnaît que cette période est difficile pour tous. L'école n'a par ailleurs imposé aucun congé aux personnels en plus des congés obligatoires d'avril. Ce n'est pas le cas partout dans la fonction publique. Une demande a déjà été adressée au MC pour demander le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents. Pour le moment, nous n'avons pas eu de réponse. Elle précise également qu'avec les équipes, elle a fait en sorte qu'aucun contractuel (y compris les intervenants ponctuels et les moniteurs), que tout le monde soit payé normalement, que chacun puisse bénéficier d'outils de travail (matériel dans la mesure du possible pour les agents administratif et logiciel pour tous), que personne ne soit licencié et que tout le monde soit en sécurité au plus vite.

**Juan-Luis Morales** félicite l'administration sur le travail fourni. Il insiste sur la nécessité de réfléchir au versement d'une prime pour les enseignants, tout comme le personnel soignant dans la fonction publique hospitalière. Il ajoute que les syndicats doivent se mobiliser pour cela.

**Eric Locicero** déclare qu'effectivement les enseignants ont beaucoup plus de travail avec le confinement.

**Caroline Lecourtois** souhaite nuancer ces propos. Ce n'est pas le cas de tous les enseignants.

**Eric Locicero** suggère aux représentants du personnel de rédiger une motion pour demander une prime exceptionnellement pour les enseignants les plus précaires.

**Caroline Lecourtois** n'est pas d'accord avec Eric Locicero. Tous les enseignants contractuels ne sont pas dans une situation précaire. Beaucoup exercent une activité privée en parallèle. Elle rappelle également que l'école n'a ni les moyens ni les capacités réglementaires de mettre en place des primes pour les enseignants contractuels. Cette demande doit être adressée au ministère.

**Christian Brossard** suggère que cette question soit remontée par le CT de l'école au CTM pour discussion.

**Caroline Lecourtois** rappelle que les enseignants sont rémunérés à hauteur des heures d'enseignement données. Il n'y aura pas de déplafonnement des 224h. Il est d'ailleurs demandé aux enseignants de respecter leurs heures et de ne pas en faire plus.

Elle rappelle enfin que les soignants obtiennent une prime dans la fonction publique hospitalière car ils sont en première ligne face au Covid-19. C'est donc une prime de risque.

**Juan-Luis Morales** demande également si l'école a décidé de mettre en place une formation pour les visioconférences.

**Caroline Lecourtois** répond que le service informatique est à la disposition des enseignants en cas de besoin.

**Juan-Luis Morales** ajoute que beaucoup d'enseignants ne pourront pas tenir comme ça, sans moyens informatiques supplémentaires jusqu'à juillet.

**Caroline Lecourtois** précise que les enseignants en difficulté doivent impérativement se manifester auprès du service de la scolarité ou du service informatique pour que nous puissions trouver une solution. Elle n'est pas au courant de toutes les situations individuelles.

**Juan-Luis Morales** voudrait un meilleur accompagnement des enseignants sur les outils informatiques car beaucoup sont en difficulté. Par ailleurs, des étudiants sont malades donc il faut parfois refaire des cours particuliers. Cela représente du travail supplémentaire.

**Caroline Lecourtois** répond que les enseignants ne doivent pas rentrer dans cette logique de cours individualisé, sinon on ne s'en sort pas. Les étudiants qui ont loupé un cours rattrapent comme en temps normal.

Par ailleurs, elle précise que cette demande de prime sera transmise au MC. Le CT doit également la porter devant le CTM.

Si un enseignant rencontre des difficultés liées à des problèmes techniques, il ne doit pas hésiter à contacter le service informatique. Elle va demander à Barmak Lahiji d'envoyer un mail aux enseignants.

**Juan-Luis Morales** demande également qu'une procédure soit mise en place si un enseignant tombe malade afin d'assurer la continuité pédagogique.

**Caroline Lecourtois** répond que les enseignants doivent se manifester auprès de la scolarité (et également auprès des RH). Cela relève du bon sens. Un courriel a d'ailleurs été transmis par Amandine Kowalski pour recenser les agents malades.

**Juan-Luis Morales** demande ce que doit faire un étudiant lorsqu'il n'arrive pas à prendre contact avec son enseignant.

**Caroline Lecourtois** répond que dans ce cas il prend contact avec le service de la scolarité.

**Laurent Coutaudier** signale ensuite la situation particulière d'un agent de l'école. Il alerte sur la nécessité de penser à sa situation car il assure toutes les permanences de l'école.

**Caroline Lecourtois** répond qu'elle s'entretient régulièrement avec cet agent et que le service des ressources humaines se renseigne sur ce qui peut être fait.

## **b. Prochaines réunions CT et CHSCT**

**Amandine Kowalski** termine en précisant qu'une réunion CHSCT était initialement programmée le 7 mai et un CT le 20 mai.

Compte tenu du contexte actuel, elle propose de les reporter et de programmer à la place une réunion commune CT/CHSCT courant mai.

Les représentants du personnel et les membres de l'administration sont d'accord.

Fin de la séance : 13h30